

mêmes pour le présenter à l'attention de tous, sous le rapport des vertus intérieures, des nobles dévouemens, des principes vrais et sacrés. Peut-être d'ailleurs ces détails sur la vie d'un roi peu connu, et auquel nous avons apporté dans le pays même quelque exactitude, recevront-ils un nouvel intérêt des circonstances.

La position de la Hollande à l'égard de l'Espagne, et celle du roi Guillaume vis-à-vis de don Carlos, n'est pas un de ces faits indifférens au milieu de l'apathie des cabinets. Ce ne sera pas vainement que don Carlos aura tendu les bras à la Hollande; elle a disposé pour lui du présent; l'avenir n'appartient qu'à Dieu. Le roi Guillaume a défendu de tout tems le principe que fait prévaloir don Carlos. Il nous reste une dernière observation; nous sommes assez confians dans le jugement de nos lecteurs pour nous abstenir d'excuse au sujet de la question catholique qui réjaillit nécessairement sur le tableau de ce règne. Ce que Guillaume, roi protestant, a fait scrupuleusement pour la foi, qui est la sienne, d'autres princes l'ont fait chez nous par un zèle de conscience rigoureux. Ce serait d'ailleurs une trop grave discussion à soulever que celle de la question catholique des Flandres, question qu'un séjour dans ces deux pays nous a fait seul comprendre à nous mêmes; nous réclamons d'avance le droit de ne la citer que comme un fait dont les conclusions malheureuses ont eu droit de nous surprendre. La vie de Frédéric-Guillaume a traversé elle-même tant d'époques de notre histoire, que nous ne pouvons rien omettre en la citant. Comme la vie de nos princes, elle a été ébranlée de rudes secousses; elle n'est arrivée à la royauté que par l'exil.

Guillaume-Frédéric naquit à La Haye, le 24 août 1772; Guillaume V, son père, était stadhouder des sept provinces unies. Le stadhouderat, devenu perpétuel, venait d'être, en outre, déclaré héréditaire, sous Guillaume IV, dans la noble maison d'Orange. Cet accroissement de puissance, coïncidant alors avec la réunion de toutes les possessions allemandes de la branche othonienne des Nassau sur la tête du premier stadhouder perpétuel, avait fait de sa maison légale de toutes les maisons souveraines de l'Europe.

Guillaume V, héritier de toutes les prérogatives et possessions de son père, pouvait raisonnablement espérer de les léguer à son fils dès l'année 1772.

Un coup-d'œil rapide et sûr fit bientôt apercevoir à Guillaume les fautes qui n'avaient pu échapper au gouvernement de son père. Nous n'entrerons point dans ce long détail d'appréciations politiques. Les circonstances qui accueillaient le jeune prince au seuil même de sa carrière, étaient loin d'être favorables. Outre les colonies anglaises, qui avaient levé l'étendard de l'indépendance, les hollandais eux-mêmes, jaloux de la puissance de l'Angleterre, faisaient ouvertement des efforts pour aider les colons contre la métropole. A la guerre contre les Anglais avaient succédé des différens avec l'empereur Joseph II, le commerce déperissait de plus en plus, soit faiblesse, inertie dans le stadhouder père de Guillaume, soit insuffisance de ressources et de génie. L'esprit de révolution, qui commençait à secouer l'Europe dans toutes ses parties, l'exemple récent de Washington et les apothéoses des poètes hollandais, qui n'avaient de fleurs de rhétorique et d'encens que pour lui, n'étaient encore rien auprès des premiers bouillonnemens de la presse batave, dont le gouvernement de Prusse sollicitait hautement la répression. Ces orages amoncelés de jour en jour, éclatèrent enfin sur la tête du vieux stadhouder; la province de Hollande le suspendit de ses charges, il quitta La Haye malgré la médiation des puissances voisines repoussées dans ce conflit, elles étaient représentées par l'envoyé de Prusse, comte de Goritz, et M. de Rayneval, envoyé de France. Sans le grand Frédéric, qui mourut en Prusse très à propos, et qui donna à son successeur, Frédéric-Guillaume II, l'idée d'intervenir sérieusement et en vertu de droits de famille, dans les affaires de Hollande, Guillaume V était définitivement banni. L'armée du prince Frédéric-Guillaume qui entra en Gueldre le 13 septembre 1787, put seule réinstaller le stadhouder à La Haye, où tous ses pouvoirs lui furent rendus. De quelque manière, dit un historien belge, auquel nous empruntons ces détails, de quelque manière que nous envisagions cette conduite de Guillaume V, rentré dans ses prérogatives à l'aide d'une armée étrangère, nous ne pouvons nous abstenir de louer la modération singulière dont il fit preuve, en refusant non-seulement de punir ceux qui avaient été les principaux auteurs de son abaissement, mais encore les furieux qui avaient insulté la reine, accourue de Nimègue avec son fils, aux premiers bruits du danger.

Nous passerons rapidement sur cet intervalle de repos et de stabilité qui permit au prince de voyager pour son instruction dans plusieurs parties de l'Allemagne. De retour en Hollande (1789), il suit les cours de l'université de Leyde; le 1^{er} octobre 1791, il

épouse la fille du roi de Prusse, son oncle. A sa sortie de l'université de Leyde, il a son siège au conseil, bientôt il est appelé au commandement de Bréda. En France cependant la révolution est flagrante. Un beau jour, Brissot monte à la tribune, et après s'être déchaîné contre la politique de l'Angleterre, il s'écrie: « Le stadhouder de Hollande fait cause commune avec le cabinet de Saint-James, dont il se montre plutôt le sujet que l'allié! » Un instant après, la Convention décrète la guerre à l'unanimité contre le roi Georges et le stadhouder de Hollande.

(La suite à un prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 16 juillet, Jean-Pierre Laroche; le 22 Emilie Mühlbach; le 23 Marie-Françoise Ruppert.

Mariages: Le 18 juillet, Pierre Kremer, tisserand, avec Madelaine Wagener, et Pierre Ruppert, ouvrier gautier, avec Marie-Thérèse Luret; le 23, Louis de Winckler, sous-lieutenant au 39^e régiment de ligne prussien, avec Catherine-Eugénie Francq.

Décès: Le 20 juillet, Thérèse Molitor, veuve Louis Langers, âgée de 88 ans; le 21, Jean Weiller, ouvrier chapelier, âgé de 80 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE D'UNE SUPERBE COLLECTION

LIVRES DE TOUS GENRES,

Provenant de plusieurs bibliothèques,

Qui aura lieu à Luxembourg, les mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 juillet 1835, et jours suivans, s'il y a lieu, à trois heures précises de l'après-midi, à l'Hôtel de Cologne, où le catalogue se distribue, ainsi que chez M. FUNCK, Notaire.

AVIS. — Les personnes qui ont des livres à vendre, sont priées de les envoyer au local de la vente.

On pourra examiner dans la matinée, tous les ouvrages qui seront vendus dans l'après-midi. On vendra environ n^{os} par jour, plus d'autres bons ouvrages qui n'ont pu être portés sur le Catalogue.

La vente se fera au comptant, avec augmentation de dix pour cent.

Lundi, le 27 juillet 1835, à une heure de relevée, il sera vendu publiquement et sous des conditions très-avantageuses, en la maison du sieur Mousset, à Wasserbillig, à la requête de M. Muller, propriétaire à Langsur, trente foudres de vin des années 1833 et 1834, crû du pays.

Grevenmacher, le 15 juillet 1835. Ch. Hess, not.

A VENDRE HORS MAINS DEUX JARDINS, agréablement situés à Clausen, connus sous le nom de *Dammengarten*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au propriétaire, le St. Heuertz, aubergiste en cette ville, ou au notaire sousigné. J. FUNCK, not.

Am Montage, 3ten August fünftig, drei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, sammt Schauer, Stallungen und großem Garten, gelegen auf dem Linderberg, bekannt unter'm Namen *Sieffen-Haus*, auf Ansehen des Herrn Louis Gaudille, Eigenthümer, wohnend in Hollarich. Majerus, Not.

Versteigerung eines Wohnhauses,

gemäß dem Gesetze vom 12ten Juni 1816.

Am Montage, 10ten fünftigen Monats August, zwei Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Syndikus des Balliments des Johannes Genot, Bäcker, wohnend in Clausen, durch öffentliche Versteigerung und auf Vora, erblich zuerschlagen:

Ein Wohnhaus, gelegen in Clausen, Vorstadt Luxemburg, an der Landstraße, N^o 125, zwischen den Erben Nikolaus Ernsdorff und Herrn Franz Heuertz.

Die Versteigerung wird in der Behausung allda selbst statt finden. Luxemburg, den 14ten Juli 1835. Majerus, Notar.

MERCURIALES. — 1^{re} QUINZAINE DE JUIN 1835.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASTÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	6 42 1/2	0 00
Métail.....	5 70	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	3 82	0 00
Avoine.....	1 89 1/2	0 00
Pois.....	4 53	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 52 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	2 80	0 00
Paille, id. id.	1 95	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	3 53	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00